

(Copie, No. 168.)

*Lord Monck à M. Cardwell.*HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 7 novembre 1864.

MONSIEUR,—Au sujet de ma dépêche No. 135, du 23 septembre, dans laquelle je vous ai informé que j'avais invité les lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et le gouverneur de *Terreneuve*, à envoyer chacun une députation chargée de conférer avec les membres du gouvernement canadien de la possibilité d'effectuer une union des colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*, ainsi que de mes dépêches du 4 octobre, No. 151, et du 2 novembre, No. 165, dans lesquelles je vous transmettais les réponses que j'avais reçues à cette invitation, j'ai l'honneur de vous faire rapport que les divers messieurs désignés dans les dépêches ci-dessus comme délégués de chacune de ces colonies arrivèrent à Québec le lundi, 10 octobre, jour fixé pour l'ouverture de la conférence.

Ils se mirent immédiatement à l'étude de l'importante question dont la discussion formait l'objet de leur réunion, sous la présidence de Sir *Etienne Taché*, premier ministre du *Canada*, qu'ils appelèrent à diriger leurs délibérations.

Les conférences s'ouvrirent le 10 octobre et se continuèrent jour par jour jusqu'au 28 du même mois.

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous transmettre les résolutions qui furent adoptées par la conférence et sur lesquelles j'appellerai votre bienveillante considération et celle du gouvernement de Sa Majesté.

Je puis dire qu'ayant eu des relations assez étendues avec les membres de la conférence, je suis en état de vous assurer qu'ils sont tous, du premier au dernier, animés des sentiments les plus vifs de loyauté envers la Reine, du désir le plus sincère de conserver intacts les liens qui les unissent à l'*Angleterre*, et de la volonté de faire fonctionner l'union projetée de façon à fortifier ces liens en permettant aux provinces de prendre, dans une plus large part, la responsabilité des obligations d'un pays doué d'institutions représentatives.

Je n'entreprendrai pas de prouver, par aucun argument, qu'il est désirable d'effectuer la consolidation de ces provinces, si cette consolidation peut se réaliser sur des bases qui donneront des garanties de force et de stabilité.

Les avantages d'un plan d'union bien mûri envisagés soit au point de vue de l'administration, du commerce ou des défenses militaires, me paraissent si évidents que ce serait perdre le temps que de les énumérer; d'ailleurs, le fait de l'unanimité des hommes publics les plus éminents de toutes les provinces à désirer une telle union, me semble en dire assez pour me dispenser de la nécessité de présenter en sa faveur aucun raisonnement abstrait.

Vous verrez que le plan adopté par la conférence est une union de toutes les provinces sur les bases monarchiques, sous un seul gouverneur nommé par la couronne et les ministres responsables, d'après le système suivi en *Angleterre*, à un parlement formé de deux chambres, l'une nommée par la couronne et l'autre élue par le peuple.

C'est à ce gouvernement et à cette législature centrale que seront confiées toutes les affaires générales de la province unie, et son autorité en toutes ces matières sera suprême, sauf cependant les droits de la couronne et du parlement impérial.

Chaque province aura, suivant le projet, et pour les fins de l'administration locale, un fonctionnaire exécutif nommé par le gouverneur et amovible sur des motifs déterminés, lequel sera assisté d'un corps législatif dont on propose de laisser la constitution à la décision des législatures locales actuelles, sauf approbation du gouvernement et du parlement impériaux.

A ces corps locaux sera confiée l'exécution de certains devoirs d'une nature également locale, et leurs droits et pouvoirs seront expressément limités par l'acte d'union.

On se propose aussi de réserver au gouvernement général le droit de désapprouver les actes passés par les législatures locales.

Je crois que c'est là un aperçu fidèle de la partie constitutionnelle du projet d'union, et j'espère qu'il recevra l'approbation générale du gouvernement de Sa Majesté.

Je ne mentionne pas ici les arrangements financiers projetés entre les différents membres de l'union proposée. Ces questions n'intéressant que les provinces elles-mêmes,